

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin 2018-2



Janvier 2018 : un enneigement exceptionnel jusqu'en avril avec « le mur » praticable (et excellent) toute la saison.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de PLU voté le 8/02 par le conseil municipal de la Chapelle nous a été remis le 2 avril afin que nous puissions donner un avis en tant qu'association agréée.

L'enquête publique se déroulera en juin/juillet. Vous pourrez consulter le dossier complet et donner votre avis au commissaire enquêteur.

L'avis de l'AARCA sur le projet de PLU:

Avant d'aller plus loin, rappelons-le, le PLU, bien que voté par le conseil municipal, se doit de respecter tant de textes de loi et de schémas directeurs supra communaux que la marge de manœuvre est très étroite pour les élus et consiste à faire des choix et priorités pour jongler entre les différentes contraintes. La première contrainte, venue de la loi ALUR, est de diminuer de façon drastique la consommation d'espaces naturels et agricoles. Ce nouveau PLU, voté pour une dizaine d'années, ne consommera que 6,5ha de terrain, dont 4,8ha sont déjà à l'intérieur de l'espace urbanisé et 1,7ha à urbaniser. Le total urbanisé sera donc de 68,7 ha. Tout le reste sera laissé à l'agriculture et la forêt (+ de 3700ha). Ce sera



le cas de tout le fond de vallée en bord de Dranse qui sera préservé pour l'agriculture.

En dehors des « dents creuses » à urbaniser dans l'enveloppe urbaine actuelle (évaluées à 52 de 500/600m2 en moyenne) et à 5 petits secteurs permettant des constructions ou reconstructions, il n'y aura que 3 nouvelles opérations d'aménagement programmées (OAP): au Passengué, au Rys et route de l'Ariot (+ le permis pour la résidence près de l'école qui est déjà en cours).

L'ensemble permettrait la construction de 150 logements au maximum, à condition que les propriétaires soient vendeurs, ce qui ne se réalisera bien sûr pas en totalité. Par rapport à ce qui aurait pu se passer, c'est donc un frein à l'urbanisation qui est proposé. Il est encore bien tôt pour en mesurer tous les effets.



Mai : le mois des pissenlits qui donnent un fromage à découvrir à la Fruitière.

Au niveau activité commerciale et artisanale, aucune zone de développement n'est prévue. L'implantation de commerces sera intégrée dans l'OAP centrale et les artisans devront s'installer dans les zones dévolues à l'habitat (comme le garage au centre du village !). Nous avons critiqué cet état de fait mais l'extension de la zone de Miolène proposée par la commune a été rejetée par la DDT. Les zones

d'activité actuelles sont entérinées (Miolène, Intermarché, scierie).

La zone de dépôt de matériaux de la Pesse est maintenue en zone naturelle. Même si cela ne règle pas le problème des dépôts actuels, il n'y aura pas de construction ni de développement possible du site.

Quand on sait que la construction de chalets va devenir encore plus difficile, il ne sera pas facile pour de jeunes artisans de développer une activité ni pour les jeunes Chapellans de s'installer.

A noter que ce PLU permettra quelques constructions de logements « abordables » mais qu'il ne solutionnera pas le problème du logement des saisonniers (le pourrait-il ?).

Le maintien d'une architecture traditionnelle et de dimensions raisonnables n'oubliant pas le stationnement des véhicules en partie privative a été acté grâce à un règlement assez contraignant. Les constructions traditionnelles remarquables seront protégées.



Verra-t-on encore les magnifiques sculptures sur glace devant l'OT ?

Pour le ski, si les domaines de ski alpin sont préservés, rien dans le document ne permettra de préserver le passage des pistes de ski de fond et piétonnes en hiver, nous l'avons regretté.

A noter enfin que la commune se donne les moyens d'agrandir le cimetière actuel au sud de l'actuel.

Au vu de ce projet, l'AARCA n'émettra qu'un avis de forme sur le manque d'espace pour l'activité

économique et la non protection des pistes piétonnes et de fond en hiver (même si la loi montagne est encore là). Elle donnera son aval à ce projet qui protège les espaces naturels et agricoles, limite l'extension urbaine et garantit le respect de l'architecture et du patrimoine.

Activités été 2018

Pique-nique des résidents des Portes du Soleil

Pour la deuxième année, une randonnée-pique-nique des associations de résidents des Portes du Soleil est organisée. **Ce sera aux Gets le vendredi 3 août.**

Plusieurs niveaux de randonnée sont prévus, et même une visite du musée des automates le matin pour ceux qui ne veulent pas marcher.

Départ de la randonnée soit au centre de Morzine (compter 4h) soit au pied de la télécabine du Pleney (2h30, 250m de dénivelé). Nous longerons le golf, Les Chavannes puis descente par Mouille-Ronde pour arriver au plan du Lac des Écoles où nous serons accueillis par l'association Amicale des Résidents des Gets, l'office de tourisme des Gets, la municipalité pour un apéritif offert par les associations et un pique-nique tiré du sac.

Une visite du jardin Delavay est prévue après la restauration.

Un bus passera à la Chapelle à 7h30 (coût 5€)

Après l'apéritif, pique-nique tiré du sac en commun avec les résidents de Châtel, Morzine, Les Gets.

Réservation obligatoire pour le bus avant le 15 juillet auprès de Jacques Cévest.

L'an dernier, au col de Bassachaux, le pique-nique s'est passé dans la bonne humeur et une franche camaraderie, mais sans l'AARCA. Espérons que nous serons bien représentés cette année. Conformément à la tradition de nos pique-niques, il n'est pas interdit d'apporter des spécialités de sa région (notamment viticoles) et de les partager....

Merci de signaler votre intention de participer

Bilan SELCA

Nous ferons un bilan de cette première année entière de fonctionnement lors de notre AG de décembre mais vos retours nous permettent déjà de constater:

Côté positif :

- le forfait liberté qui permet de skier sur un grand domaine (Linga) et une saison plus longue (fin avril).
- la réduction commerciale offerte aux adhérents de l'AARCA (-25%) et l'achat en pré-saison (jusqu'à -30%).
- Bon entretien des pistes, balisage et signalétique.
- Bons entretien et fréquentation du domaine nordique.

Coté négatif:

La suppression du forfait 5h « Carte-Loisir »

Incertitude sur la politique de fidélité (points).

Le manque d'attrait du secteur de Braitaz dû à sa réduction (fermeture de Jorette, réduction du secteur Plan de Croix (selon les périodes) et fonctionnement au ralenti ou non fonctionnement des installations (Tromby) en dehors de la haute saison).

Baisse de fréquence de la navette communale (pas de circulation en début d'après-midi).

- Baisse de fréquentation des scolaires et des centres de vacances qui représentent de futurs clients ?

- Participation communale accrue en 2016/2017 (1M€). Qu'en sera-t-il en 2017/2018 ?

La mise en place du tri sélectif,

Points de dépose prévus: Passengué, giratoire de l'église, parking la Joly, l'Ariot, route de Chevenne, La Panthiaz, giratoire de la Ville du Nant, la Ville du Nant, ...Probablement en service pour l'hiver prochain seulement.

L'aménagement de la **traversée du village** a repris en mai jusqu'à la Fruitière.

La **réfection de la rue de l'école** menant au parking a été réalisée ce printemps. Le passage piétons entre l'Office de Tourisme et la pharmacie a été équipé de résistances chauffantes pour rester praticable tout le temps.

Les panneaux indiquant les noms de rue vont être posés et un plan du village sera édité.

Le bulletin municipal est consultable sur le site de la mairie de la Chapelle, onglet « mairie » :

<http://mairielachapelledabondance.com/>

Vous pouvez aussi le demander en mairie

La société des remontées mécaniques de Châtel (Saem Sports Tourisme) qui exploite aussi via deux de ses filiales les domaines de La Chapelle-d'Abondance et de Torgon (Suisse) tire un bilan satisfaisant de la saison d'hiver.

« 820 000 journées skieurs à Châtel »

« Les chiffres d'affaires respectifs sont en hausse », déclare Nicolas Rubin.

Le président de la Saem précise : « Pour ce qui concerne Châtel, on peut parler de la saison la plus forte, qui va au-delà de la moyenne de progression des chiffres d'affaires enregistrés sur le département. Sur le domaine de La Chapelle-d'Abondance, le chiffre d'affaires réalisé est un record cette année, il passe la barre des 3 millions d'euros et le nombre de passages est en progression de 24 %. Torgon

progresses aussi ; ce trait d'union entre La Chapelle et Châtel évolue vers nos prévisions fixées à la reprise de cette exploitation. »

Le 4^{ème} Wintertrail d'Oxfam s'est déroulé les 10 et 11 mars 2018 entre Abondance et Morgins. Commencé sous la pluie, il a bénéficié d'une meilleure météo, le dimanche à l'arrivée à la Chapelle et a permis de récolter près de 200 000€. Participation minimale des adhérents de l'AARCA.

A propos de la RD 22 et des éboulements récurrents de Bioge...



Le dernier éboulement au tunnel de Bioge

Cette zone est particulièrement exposée :

1/ En mars et avril : nous sortons de l'hiver, les escarpements rocheux (conglomérat des Dranses ou roche calcaire) ont subi des alternances de gel/dégel et sont donc fragilisés.

2) En hiver lors de phases importantes de redoux après plusieurs jours de gel intenses et toute l'année, lorsque les chutes de pluies sont fortes, abondantes et durent plus de 24h : risque de chute de pierres (les filets en retiendront une grande partie) et risque de glissement de terrains ou de laves torrentielles.

Le département de Haute-Savoie étudie actuellement des solutions plus efficaces que les filets actuels pour sécuriser le site.

La route sera fermée tout l'été dans l'attente des travaux.



La route de la Batelle, une promenade au soleil dont on ne se lasse pas

Avec la **disparition de l'association Office de Tourisme**, l'OT, devenu bureau du tourisme de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de la CCPEVA, l'organisation de l'animation du village est encore incertaine. Aussi, des habitants du village de La Chapelle d'Abondance se sont réunis pour mettre sur pieds un comité des fêtes autour de Laurent Tarillon, président. Une réunion d'information a été organisée le vendredi 4 mai. L'AARCA y était invitée, ce qui est nouveau. Une petite délégation était donc présente.

La première manifestation sera l'organisation de la soirée tartiflette dansante qui se tiendra samedi 19 mai dès 19 heures au parking de la Pantiaz, dans le cadre de l'organisation du comice agricole du dimanche 20 mai.

Si ce n'est pas encore fait, renouvez votre adhésion dès réception afin de faciliter notre travail.

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate,
24C rue Gambetta 77230 Saint Mard
(adhesion@aarca74.com)

Ou réglez par virement (RIB joint)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.

fgalliano@hotmail.fr ou laurent.tarillon@century21.fr

Désenclavement du Chablais

Du 4 juin au 13 juillet prochains, le projet de liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains est soumis à enquête publique.

Voir le projet sur :

<http://www.siac-chablais.fr/desenclaver-transport/infrastructures-routieresoir>

Nous n'avons pas encore les données pour vous permettre de vous exprimer par correspondance.

Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h
(Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Exposition "variations autour de l'aquarelle" aux heures d'ouverture.

L'enquête résidents de la FARSM.

Pourquoi il est important de répondre en masse :

Nos enquêtes locales ont suscité l'intérêt de plusieurs organismes nationaux mais elles ne sont pas représentatives de territoires assez larges. Pour la première fois, une enquête auprès de 13 000 résidents secondaires des Alpes va permettre d'établir un état des lieux des pratiques et surtout de l'impact financier. Aucune donnée personnelle ne sera transmise, l'enquête est complètement anonyme.. Il vous sera notamment demandé combien vous dépensez en travaux, alimentation, loisirs, etc...Merci de bien renseigner ces items. Ce sont eux qui montreront le poids économique des résidents.

Répondez, si possible directement en ligne sur le site : <https://fr.surveymonkey.com/r/FARSM20181>

Sinon, renvoyez le document papier, nous nous chargerons de transmettre vos réponses.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01017	0242918Z028	03
IBAN - Identifiant international de compte			
FR55 2004 1010 1702 4291 8Z02 803			
BIC - Identifiant international de l'établissement			
PSSTFRPPGRE			
DOMICILIATION :			
LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER			
69900 LYON CEDEX 20			
TITULAIRE DU COMPTE :			
ASSOC AMICALE DES RESIDENTS DE			
LA CHAPELLE D ABONDANCE AARCA			
CHEZ MR CEVOST			
LE BAKOUA A			
RUE DES CONTAMINS			
74360 LA CHAPELLE D ABONDANCE			

Responsable la rédaction et de la publication : J Cévost